

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2024

PORTANT RÉPARATION DES PERSONNES CONDAMNÉES POUR HOMOSEXUALITÉ
ENTRE 1942 ET 1982 - (N° 1915)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par
M. Saulignac, rapporteur
à l'amendement n° CL|11 de M. Lucas

TITRE

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« par l'État entre 1940 »

les mots :

« entre 1942 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les modifications proposées à l'article 1^{er}.